

AVIS DÉROGATION MINEURE

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée, Danielle Caron, greffière de la Ville de La Pocatière, que le conseil municipal de la Ville de La Pocatière sera saisi, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue le lundi 10 juin 2019, à 20 h, à la salle du conseil, au 412, 9^e Rue, à La Pocatière, de la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets

La demande vise la diminution de la marge de recul latérale de 3,6 m à 2,8 m.

Dans le cas où le conseil décidait d'approuver cette demande de dérogation mineure, cette dernière serait réputée conforme au règlement de zonage de la Ville.

Identification du site concerné : 765, rue de la Vigie

Toute personne intéressée est admise à faire valoir ses objections au projet précité en les faisant parvenir, par écrit, à la greffière de la Ville de La Pocatière, avant la tenue de ladite séance ordinaire, ou en se présentant à cette séance pour faire valoir ses objections verbalement.

Donné à La Pocatière, ce 22 mai 2019.

Danielle Caron, OMA
Greffière